

SOCCOM

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes, rattaché à la CRCC de Douai

SAS au Capital de 40 128 Euros
RCS Boulogne sur mer 349 672 936

17 Allée des Bruyères
62219 Longuenesse
Tél : 03.21.98.35.78
contact@sda-expert.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL AA METALLIQUE en société par actions simplifiée (SAS)

SARL AA METALLIQUE
Zone d'activité 60 rue Vandesmet
59 143 Watten
RCS Dunkerque 752 124 123

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaires aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 227-3 du code de commerce et, d'autre part, de commissaires à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 octobre 2025 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2025 de la SARL AA METALLIQUE font apparaître un chiffre d'affaires de 483 743€, un bénéfice de 65 824 € et des capitaux propres de 258 434 €, pour un capital de 5 000 €.

Aucun élément ne vient impacter négativement la valeur des capitaux propres.

Les véhicules inscrits à l'actif ont été comparés avec les côtes Argus afin de constater l'absence de moins-value latente.

De plus, aucun fonds de commerce n'est valorisé à l'actif, ainsi il n'y a pas lieu de constater une moins-value latente qui impacterait négativement les capitaux propres.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Longuenesse, le 12 novembre 2025.

Pour la société SOCCOM
Commissaire aux comptes

David LEFEBVRE
Commissaire aux comptes